

## **Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 1<sup>ère</sup> convocation**

**Présents :** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Michel MAROT, Olivier VIALETTE.

**Secrétaire de séance :** Joseline COURNEDE

### **Désignation délégué et suppléants pour les élections sénatoriales**

Les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus : députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et conseillers municipaux. Pour la commune de Cremps : le calcul du nombre de délégué et suppléants est fait en fonction de la population municipale soit pour la tranche de 100 à 499 habitants, la commune a droit à 1 délégué et 3 suppléants. Après avoir organisé le bureau de vote (bulletin secret) : Nathalie RICARD a été élue déléguée à l'unanimité (10 voix) ; 1<sup>er</sup> suppléant : Michel MAROT (10 voix) ; 2<sup>ème</sup> suppléant : Claude CONQUET (10 voix) ; 3<sup>ème</sup> suppléante : Catherine LACAZE (10 voix). Le procès-verbal a été validé par les 6 membres désignés en début de séance (Michel Marot, André Giles, Jérôme Pouzergues et Olivier Vialette, Jocelyne Cournède et Nathalie Ricard), puis il a été déposé à la Préfecture le soir même.

## **Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2<sup>ème</sup> convocation**

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point une délibération sur l'avancement de grade du secrétaire de mairie.

- **Décision par délégation**, Loyer révisable au 1er juillet 2017 concernant l'appartement de **Madame ROUDERGUE Jacqueline** logement n°1 du presbytère. L'indice des loyers subit une augmentation de 0,51 %. Le loyer passe de 360,13 € à 361,97 €

### **Encaissement chèque remboursement indemnités de maire :**

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 cela représente la somme de 874,06€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'accepter l'encaissement du don par chèque d'un montant 874,06 € ; d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ; de préciser que le produit correspondant sera imputé sur le compte 7713 « Libéralités reçues ».

### **Création poste rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Vu, le tableau des agents promouvables concernant les avancements de grades du Centre de gestion de la Fonction Publiques Territoriales du Lot, Vu, le budget communal, Madame le Maire propose de promouvoir Monsieur FERAYROL Franck au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide :

- 1- la création d'un emploi permanent à temps non complet (12 heures hebdomadaires) catégorie B de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- 2- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget.
- 3- de supprimer l'ancien poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Informations et questions diverses**

**Haut débit** : Les études avancent dans le cadre de la montée en débit sur la commune de Cremps. Un premier rendez-vous a eu lieu le 30 mai dernier avec les représentations des sociétés : LOT NUMERIQUE (CD46), ORANGE, LACIS, AEGE RESEAUX ET TELECOMS et un élu de la commune. Le but de cette rencontre sur le terrain était de proposer un emplacement dédié à la prise en place d'une armoire PRM (points de Raccordements Mutualisés) dans le cadre de la montée en débit. Cette armoire devrait être implantée tout près de la Mairie, où sont actuellement recensés les points principaux des réseaux télécoms. Le Conseil Municipal a validé l'emplacement et la couleur de l'armoire.

**Recensement** : une première réunion a eu lieu à Cahors le 27 juin, Evelyne Conquet (coordonnatrice) et Nathalie RICARD y ont participé. Le recrutement d'un agent recenseur est lancé. L'annonce sera diffusée dans le Petit Echo.

**Chauffage salle des Fêtes** : Un technicien de chez CIAT sera présent le mercredi 12 juillet à 10h.

**Rédaction du petit écho** : La mise en page est terminée, reste la relecture et l'impression.

A 21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.